

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
Assemblée Générale Extraordinaire

SASU 5A STUDIO

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 1 000 €

Siège social : 5A rue du Pont – 57525 TALANGE

L'an deux mille vingt-six, le trente et un décembre.

Monsieur BRUNET Kevin,

Associé unique et Président de la société SASU 5A STUDIO,

Après avoir rappelé qu'il détient la totalité des actions composant le capital social, prend les décisions suivantes :

Première résolution – Modification de l'objet social

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la société en supprimant l'activité suivante :

« Infographie, photo et vidéo »

En conséquence, l'Article 2 des statuts est modifié.

Résolution adoptée à l'unanimité.

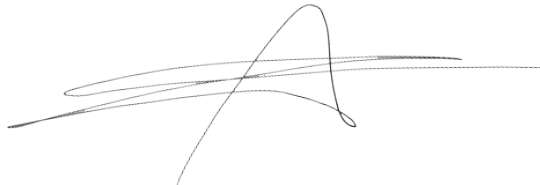
Deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président, Monsieur BRUNET Kevin, pour effectuer les formalités légales, publicités et dépôts nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité. Pour exécution au 1er Janvier 2026.

Fait à Talange, le 31/12/2025

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and strokes, extending horizontally across the page.

BRUNET Kevin

Président et Associé unique